

Extrait du Site officiel des Ceméa - Mouvement national d'éducation nouvelle

<http://www.cemea.asso.fr>

# **Introduction au dossier VST n° 130 "Mineurs non accompagnés "**

- ACTUALITÉS & EVENEMENTS - Textes et actualités militants -

Date de mise en ligne : jeudi 19 mai 2016

---

**Site officiel des Ceméa - Mouvement national d'éducation nouvelle**

---

**Ils arrivent en France directement par avion, ou par les chemins terribles de l'immigration clandestine. Ils sont envoyés par leurs parents à des parents improbables, ou à l'aveugle, pour être mieux en France qu'au pays, ou bien ils ont perdu leurs parents au pays ou en chemin. Certains ont vécu des horreurs : guerre civile, sauvagerie des passeurs, vécus mortels des passages. Certains arrivent en France objets de noeuds familiaux et culturels semblant incompréhensibles. Sont-ils mineurs ? Ils savent le dire, et nos tests radiologiques aux critères périmés prétendent le savoir. Sont-ils absolument isolés ? À en voir parfois certains sur Facebook et au téléphone, ceux-là ne le sont pas. D'autres le sont probablement. Il y a aussi les télescopes de codes culturels, de langues... Pourront-ils rester en France à leur majorité ? Encore de la triche, légitime, sur les âges, sur les dates, sur les projets. Comment comprendre quelque chose à cette galaxie obscure ? Et que faire avec ces jeunes ?**

[Voir le sommaire du Ven n° 130 et commander le numéro](#)

Ils sont un des symptômes des dysfonctionnements du monde. Enfants des crises et des misères lointaines largement produites par le monde occidental, ils arrivent chez nous, un des pays les plus riches, pour y trouver vie et avenir.

Ils suscitent des sentiments ambivalents, allant du soupçon de mensonge à la volonté de les protéger coûte que coûte de leur vulnérabilité, de leur exil souvent traumatique. Ces réactions diverses influent évidemment sur la mise en oeuvre des modes de gestion publique et d'accompagnements éducatifs et sociaux. Les nombreux acteurs du champ psycho-juridico-éducatif sont ici convoqués dans leur professionnalité à les accompagner au mieux en tenant compte des carcans juridiques et administratifs, dans des temporalités parfois impossibles à gérer. Cette mise en tension permanente, qui s'accroît à l'approche de la majorité, rend très délicat leur accompagnement sans jamais pour autant renoncer à cette ambition.

Et au fait, comment les appeler ? La France a longtemps parlé des « mineurs étrangers isolés » ou des « mineurs isolés étrangers ». MEI, MIE, ces acronymes se retrouvent dans presque tous les textes de ce dossier. Leur nomination officielle a tout récemment changé avec l'adoption du terme européen « mineurs non accompagnés ». Cette transformation linguistique fera-t-elle bouger les attentions et les pratiques ?

Ce dossier met la focale sur les réalités de l'accueil de ces jeunes, inscrits dans des dynamiques migratoires qui ne sont peut-être pas terminées. Il présente des pratiques engagées en France métropolitaine et ailleurs, donnant à voir la complexité et la richesse du quotidien et des possibles. Il montre aussi les manquements graves qui existent çà et là quant à l'activation des missions de protection avec l'aggravation des situations d'isolement faute de lieux d'accueil et de placement contenant et adaptés.

La loi relative à la protection de l'enfant vient d'être promulguée le 15 mars 2016 ; elle prévoit un pilotage national de la Protection de l'enfance par un Conseil national pour l'enfance. Ces enfants-là en seront-ils mieux pris en compte ? Et, déjà, un mauvais point : cette loi rénovée limite et encadre, certes, l'usage des tests osseux pour la détermination de l'âge. Mais elle ne les supprime pas.

La première phrase de cette introduction affirme que ces jeunes sont parmi les symptômes des dysfonctionnements du monde. Ils sont également, dans notre pays si fier d'être la patrie des droits, les révélateurs des difficultés institutionnelles à faire vivre pour eux une réelle terre d'hospitalité. « Non accompagnés », « isolés », cela est hélas également trop vrai, parfois, dans certaines réalités de leurs prises en charge, malgré toutes les attentions éducatives des intervenants.

Nous ouvrons ce dossier par un récit de voyage, de migration. Domingos Moniz a recueilli de Moussa le récit de son périple, de l'Afrique à la banlieue parisienne.

Moussa y a survécu, pour un avenir en France pas évident. Combien de centaines de milliers de Moussa ont vécu ces mêmes difficultés, et combien ont disparu en route ?

Passons ensuite au droit. Laurent Delbos rappelle les règles qui s'imposent ou qui devraient s'imposer. Hélène Garrigues et Philippe Lecorne montrent qu'entre les règles du droit international que la France doit respecter et la réalité des pratiques il y a parfois de sérieux écarts. Troisième et dernier texte de cette partie, Valérien Sarreau raconte par le menu la mise en oeuvre des « entretiens Taubira », bien loin dans son expérience de ce que l'on en

attendrait d'empathie et d'attention à l'autre. Les bases du droit des étrangers ainsi que le tout récent texte de loi sur les tests osseux sont rappelés à la fin des textes pour permettre à chacun d'accéder à des données exactes.

Deuxième partie du dossier, la « clinique éducative » : ce qu'il est possible de faire au quotidien dans l'accompagnement de ces jeunes. Depuis sa place et son observatoire d'infirmière en foyer de jeunes, Christel Silvestro présente la façon dont les maux du déracinement, de la perte de liens, des souvenirs niés, pèsent sur les corps et les âmes. Olivier Jan montre comment ces souvenirs, comment les traumatismes vécus agissent et enferment pour de longues années, et propose une clinique de l'accompagnement psychothérapeutique. Juliette Denicola et Juliette Leconte parlent aussi de clinique psy, ici du point de vue du travail collectif possible en foyer en s'appuyant sur des activités partagées.

Le troisième volet du dossier est centré sur les institutions d'accueil, que ce soit le fonctionnement global d'un foyer ou une conception politique à l'échelle d'une région, voire d'un État. Comment faire fonctionner un foyer d'accueil de mineurs pour le bien de tous, donc aussi le bien de ces mineurs-là ? L'équipe de la MECS Transition de Toulouse a des propositions, une expérience à transmettre. Quelle est la place de l'insertion professionnelle dans les dynamiques d'accompagnement éducatif ? Alexandra Santoianni analyse le volet français d'une étude comparative européenne. Puis Dominique Lodwick revient sur l'histoire de l'association « Jeunes errants » à Marseille, la première institution en France qui fut centrée sur ces jeunes. Histoire riche, histoire douloureuse également, les circonstances de la fin de l'association sont aussi évoquées. Passons ensuite à Mayotte avec Nazli Joma, psychologue en CMP, pour voir comment une collectivité territoriale de la République, un peu particulière, se débrouille comme elle peut entre un cadre réglementaire et des réalités culturelles. Et comment des thérapeutes se débrouillent également. Réponses institutionnelles publiques encore, quelle histoire et quelle organisation chez nos voisins d'Europe ? Agustín Villafaña et Lidia Carnicero développent les acquis et les ambiguïtés de l'Espagne, Tina Alicke et Maïke Merkle se penchent sur la pratique en Allemagne.

Nous laissons le dernier mot à nos collègues de l'ORSPERE, Natacha Carbonel, Nicolas Chambon et Matthieu Fouché, qui s'appuient sur la préparation et les contenus d'une journée d'étude régionale portant sur les mineurs étrangers isolés pour tirer des fils qui tissent ensemble une synthèse des questions sociales, éducatives et politiques à l'oeuvre, ces questions qui alimentent tous les textes de ce dossier.

NAHIMA LAIEB FRANÇOIS CHOBEAUX

[Voir le sommaire du Ven n° 130 et commander le numéro](#)